

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mars 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Said MALLEK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018 (Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	9 800 082,855	10 030 132,377
Actions et droits rattachés		8 794 747,664	9 060 111,181
Obligations et valeurs assimilées		233 217,000	247 845,000
Titres OPCVM		772 118,191	722 176,196
Placements monétaires et disponibilités		5 827 842,113	2 808 485,632
Placements monétaires	5	5 827 367,331	2 808 275,293
Disponibilités		474,782	210,339
Créances d'exploitation	6	0,670	1 936 493,092
TOTAL ACTIF		15 627 925,638	14 775 111,101
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	18 101,244	17 418,612
TOTAL PASSIF		18 101,244	17 418,612
ACTIF NET			
Capital	8	15 153 638,175	14 395 631,797
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28,933	42,208
Sommes distribuables de l'exercice		456 157,286	362 018,484
ACTIF NET		15 609 824,394	14 757 692,489
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 627 925,638	14 775 111,101

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2018	31/12/2017
Revenus du portefeuille-titres	9	358 452,256	377 100,480
Dividendes		342 888,146	364 122,080
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 564,110	12 978,400
Revenus des placements monétaires	10	253 374,812	139 390,125
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		611 827,068	516 490,605
Charges de gestion des placements	11	(113 632,054)	(97 702,734)
REVENU NET DES PLACEMENTS		498 195,014	418 787,871
Autres charges	12	(36 531,537)	(30 275,592)
Contribution conjoncturelle		-	(27 894,096)
RESULTAT D'EXPLOITATION		461 663,477	360 618,183
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 506,191)	1 400,301
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		456 157,286	362 018,484
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 506,191	(1 400,301)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(85 632,673)	922 664,679
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		740 184,426	373 219,775
Frais de négociation de titres		(4 388,520)	(2 252,739)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 111 826,710	1 654 249,898

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2018	31/12/2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 111 826,710</u>	<u>1 654 249,898</u>
Résultat d'exploitation	461 663,477	360 618,183
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(85 632,673)	922 664,679
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	740 184,426	373 219,775
Frais de négociation de titres	(4 388,520)	(2 252,739)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(361 105,040)</u>	<u>(370 682,660)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>101 410,235</u>	<u>267 938,165</u>
Souscriptions		
- Capital	4 500 924,450	314 845,344
- Régularisation des sommes non distribuables	205 915,815	(182,091)
- Régularisation des sommes distribuables	125 890,525	2 724,723
Rachats		
- Capital	(4 376 430,795)	(47 543,760)
- Régularisation des sommes non distribuables	(222 566,325)	(581,629)
- Régularisation des sommes distribuables	(132 323,435)	(1 324,422)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>852 131,905</u>	<u>1 551 505,403</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	14 757 692,489	13 206 187,086
En fin de l'exercice	15 609 824,394	14 757 692,489
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	49 607	48 595
En fin de l'exercice	50 036	49 607
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>311,972</u>	<u>297,492</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>7,32%</u>	<u>12,28%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2018.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 9.800.082,855 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% Actif Net
Actions & droits rattachés		4 007 557,824	8 794 747,664	56,34%
Actions		4 007 552,056	8 794 735,964	56,34%
Actions BIAT	10 009	254 317,230	1 195 234,744	7,66%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 140 346,410	7,31%
Actions UIB	55 200	596 380,800	1 305 885,488	8,37%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	440 812,800	2,82%
Actions BH	26 600	195 256,062	338 724,400	2,17%
Actions ATTIJARI BANK	31 801	285 117,455	1 360 987,397	8,72%
Actions Amen Bank	24 376	197 441,928	662 856,568	4,25%
Actions AIR Liquide	4 597	458 014,537	390 699,030	2,50%
Actions BTE	1 555	29 671,220	17 493,750	0,11%
Actions CIL	19 484	72 597,890	298 806,624	1,91%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	66 780,000	0,43%
Actions ATB	3 752	27 710,250	13 713,560	0,09%
Actions UBCI	997	39 071,271	22 930,003	0,15%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	100 334,700	0,64%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	203 500,000	1,30%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	59 402,850	0,38%
Actions S.F.B.T	44 919	401 437,430	1 058 291,640	6,78%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	117 936,000	0,76%
Droits		5,768	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	0,000	1,800	0,00%
Actions SICAV		754 564,191	772 118,191	4,95%
SICAV RENDEMENT	7 423	754 564,191	772 118,191	4,95%
Obligations des sociétés		224 000,000	233 217,000	1,49%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	224 000,000	233 217,000	1,49%
TOTAL GENERAL		4 986 122,015	9 800 082,855	62,78%
Pourcentage par rapport au total des actifs				62,71%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	5 131 910,864	7 844,992	4 890 376,521	10 030 132,377	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	40 864,850			40 864,850	
Titres OPCVM	1 699 322,935			1 699 322,935	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(211 911,170)			(211 911,170)	730 243,330
Annuités des obligations des sociétés	(16 000,000)			(16 000,000)	
Titres OPCVM	(1 658 065,464)			(1 658 065,464)	9 941,096
<u>Variation des plus ou moins value latentes sur titres</u>			(85 632,673)	(85 632,673)	
<u>Variation des intérêts courus sur obligations</u>			1 372,000	1 372,000	
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	4 986 122,015	9 216,992	4 804 743,848	9 800 082,855	740 184,426

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 5.827.367,331 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 811 000,000	2 829 456,201			18,13%
Compte à terme au 01/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	783 000,000	793 607,915	92	N° 001722	5,08%
Compte à terme au 02/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	219 000,000	221 933,280	92	N° 082101	1,42%
Compte à terme au 02/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	126 000,000	127 687,641	92	N° 082142	0,82%
Compte à terme au 03/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	57 000,000	57 754,974	92	N° 081877	0,37%
Compte à terme au 04/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	33 000,000	33 432,179	92	N° 081967	0,21%
Compte à terme au 05/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	57 000,000	57 738,008	92	N° 081805	0,37%
Compte à terme au 05/01/2019 (3 mois au taux de 6,79%)	60 000,000	60 776,850	92	N° 081808	0,39%
Compte à terme au 15/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	24 000,000	24 056,811	90	N° 081787	0,15%
Compte à terme au 15/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	15 000,000	15 035,507	90	N° 081965	0,10%
Compte à terme au 28/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	61 000,000	61 036,099	91	N° 081944	0,39%
Compte à terme au 28/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	313 000,000	313 138,921	90	N° 001645	2,01%
Compte à terme au 29/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	709 000,000	709 209,786	90	N° 001533	4,54%
Compte à terme au 30/03/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	326 000,000	326 048,230	90	N° 001432	2,09%
Compte à terme au 01/04/2019 (3 mois au taux de 6,75%)	28 000,000	28 000,000	92	N° 001781	0,18%
CERTIFICATS DE DEPOTS	2 995 508,423	2 997 911,130			19,21%
Certificat de dépôt au 02/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	499 251,404	499 850,505	10	Banque de Tunisie	3,20%
Certificat de dépôt au 03/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	499 251,404	499 781,063	10	Banque de Tunisie	3,20%
Certificat de dépôt au 05/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	998 502,807	999 252,105	10	Banque de Tunisie	6,40%
Certificat de dépôt au 06/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	499 251,404	499 551,179	10	Banque de Tunisie	3,20%
Certificat de dépôt au 07/01/2019 (10 jours au taux de 6,75%)	499 251,404	499 476,278	10	Banque de Tunisie)	3,20%
TOTAL	5 806 508,423	5 827 367,331			37,33%
Pourcentage par rapport au total des actifs		37,29%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2018 un montant de D : 0,670 contre D : 1.936.493,092 à la même date de l'exercice 2017, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Cessions titres à encaisser	-	17 980,004
Comptes à terme échus à encaisser	-	910 000,000
Certificat de dépôt échu à encaisser	-	1 000 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	-	8 512,418
Dividendes à encaisser	0,670	0,670
TOTAL	<u>0,670</u>	<u>1 936 493,092</u>

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2018 un montant de D : 18.101,244 contre D : 17.418,612 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	1 322,273	1 241,192
Etat, retenue à la source	4 145,263	3 848,905
Commissaire aux comptes	12 233,708	11 928,515
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	<u>18 101,244</u>	<u>17 418,612</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	14 395 631,797
Nombre de titres	49 607
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	4 500 924,450
Nombre de titres émis	15 510
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(4 376 430,795)
Nombre de titres rachetés	(15 081)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(85 632,673)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	740 184,426
Frais de négociation de titres	(4 388,520)
Régularisation des sommes non distribuables	(16 650,510)

Capital au 31-12-2018

Montant	15 153 638,175
Nombre de titres	50 036
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2018 un montant de D : 358.452,256 contre un solde de D : 377.100,480 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	année 2018	année 2017
<u>Dividendes</u>		
- des actions	315 545,180	340 451,910
- des titres OPCVM	27 342,966	23 670,170
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	15 564,110	12 978,400
TOTAL	358 452,256	377 100,480

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 253.374,812 contre D : 139.390,125 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	année 2018	année 2017
Intérêts sur comptes à terme	122 673,990	70 220,849
Intérêts sur certificats de dépôt	130 700,822	69 169,276
TOTAL	253 374,812	139 390,125

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 113.632,054 contre D : 97.702,734 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Commission de gestion	97 398,906	83 745,200
Rémunération du dépositaire	16 233,148	13 957,534
TOTAL	<u>113 632,054</u>	<u>97 702,734</u>

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 36.531,537 contre D : 30.275,592 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	16 233,148	13 957,534
Honoraires commissaire aux comptes	14 167,110	10 412,007
Rémunération du PDG	4 800,000	4 800,000
TCL	1 331,279	1 106,051
TOTAL	<u>36 531,537</u>	<u>30 275,592</u>

Note 13: Autres informations

13.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	12,228	10,412	10,155	9,482	8,954
Charges de gestion des placements	(2,271)	(1,970)	(1,902)	(1,902)	(1,835)
Revenus net des placements	9,957	8,442	8,253	7,580	7,119
Autres charges	(0,730)	(0,610)	(0,600)	(0,713)	(0,519)
Contribution conjoncturelle	-	(0,562)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	9,227	7,270	7,653	6,867	6,601
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,110)	0,028	(0,025)	(0,007)	(0,005)
Sommes distribuables de l'exercice	9,117	7,298	7,629	6,860	6,596
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,711)	18,599	6,121	(12,892)	(2,743)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14,793	7,524	2,523	1,259	18,995
Frais de négociation de titres	(0,088)	(0,045)	(0,017)	(0,017)	(0,262)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	12,994	26,078	8,626	(11,650)	15,990
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	22,221	33,347	16,280	(4,783)	22,591
Résultat non distribuable de l'exercice	12,994	26,078	8,626	(11,650)	15,990
Régularisation du résultat non distribuable	(0,333)	(0,015)	0,006	0,186	(0,132)
Sommes non distribuables de l'exercice	12,661	26,062	8,632	(11,464)	15,858
Distribution de dividendes	7,298	7,628	6,860	6,596	6,265
Valeur liquidative	311,972	297,492	271,760	262,360	273,559

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,75%	0,69%	0,71%	0,71%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,21%	0,22%	0,27%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,99%	2,56%	2,86%	2,56%	2,48%

13.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie "SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SICAV CROISSANCE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 15.627.926, un actif net de D : 15.609.824 et un bénéfice de D : 1.111.827.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les emplois en titres émis par la Banque de Tunisie représentent à la clôture de l'exercice 19,21% de l'actif net de la société se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

SAID MALLEK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2018 a reconduit Monsieur Walid JELIZI dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2015 a décidé de lui accorder à ce titre, une indemnité mensuelle brute de 400 dinars. Ainsi, la charge supportée à ce titre, en 2018, s'élève à 4.800 dinars.

Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 28 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

SAID MALLEK